«Panama Papers»: plainte classée contre l'informaticien genevois

Justice Les poursuites sont abandonnées contre l'ex-employé que la firme Mossack Fonseca accusait depuis mai 2016 d'avoir transféré des données-clients confidentielles.



Le siège genevois de Mossack Fonseca. Image: Laurent Guiraud (archives)

Le Ministère public genevois a classé lundi dernier les poursuites ouvertes à l'encontre d'un ancien informaticien du bureau genevois de Mossack Fonseca, cette firme spécialisée dans la constitution de sociétés-écrans et dont les fuites sur sa clientèle ultra-confidentielle avaient eu un énorme retentissement au printemps 2015, scandale connu depuis sous le nom de «Panama Papers».

Cet Espagnol qui travaillait pour le cabinet depuis une quinzaine d'années avait été arrêté le 31 mai 2016 par la police genevoise — il devait faire par la suite plus d'un mois de détention provisoire — suite à une dénonciation de son ancien employeur.

Un mois après la publication dans toute la presse internationale, début avril 2016, d'articles sur les clients — hommes politiques, milliardaires, mafieux parfois — se cachant derrière les sociétés écrans établies par Mossack Fonseca, la firme déposait plainte contre son informaticien basé à Genève. La charge était lourde: abus de confiance, de vol, de soustraction de données, d'accès indu à un système informatique ou de violation du secret professionnel.

L'origine des soupçons: de son ordinateur, des milliers de fichiers-clients sensibles avaient été exportés vers un mystérieux serveur informatique basé en Malaisie. Bien que ces envois n'aient débuté qu'après l'éclatement de l'affaire des «Panama Papers», ils arrivaient au pire moment pour Mossack Fonseca: la firme, qui commençait à licencier en masse, cherchait qui avait pu être, en son sein, le responsable de ces fuites massives devant conduire à sa perte.

Les autorités genevoises ont mobilisé, durant de mois, plusieurs inspecteurs à plein temps sur cette affaire. L'absence de coopération de Mossack Fonseca — notamment au niveau de l'identification des clients dont les données avaient été ainsi transférées — et l'absence de preuves informatiques permettant de confirmer les soupçons entourant leur ancien informaticien ont conduit au classement de la plainte. «La procédure a été longue et éprouvante psychologiquement pour ce père de trois enfants, il a vécu prostré chez lui durant des semaines et n'a toujours pas retrouvé de travail», rappellent ses avocats, Thomas Barth et Romain Jordan. Le mystère sur l'identité des auteurs du piratage du roi des sociétés offshore reste donc entier.

(TDG)

Par Pierre-Alexandre Sallier Mis à jour à 14h27

Articles en relation

L'employé de Mossack Fonseca arrêté à Genève serait un «copycat»

Entreprises L'informaticien en détention provisoire depuis 15 jours se serait inspiré de la source des Panama Papers. Plus...

Par Titus Plattner, Le Matin Dimanche -SonntagsZeitung 16.06.2016